

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 26 août 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Le directeur général M. Martin Houde ainsi que les conseillers MM. François Séguin et Gabriel Parent.

Est également présente :

La greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-08-829 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 26 août 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Expropriation / Lot 2 659 893 / Agrandissement du parc Esther-Blondin
3. Avis de motion / Règlement n° 1480-11 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
4. Période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-08-830 Expropriation / Lot 2 659 893 / Agrandissement du parc Esther-Blondin

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-758;

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-524 prévoyant l'acquisition par voie d'expropriation de certains lots afin d'agrandir la superficie du parc Esther-Blondin;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est disposée à ajouter à la procédure d'expropriation le lot 2 659 893;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation du lot 2 659 893 du cadastre du Québec à des fins municipales;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts et, si nécessaire, par le surplus accumulé affecté - immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation de pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-08-831 Avis de motion / Règlement n° 1480-11 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

14-08-832 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-08-833 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 31 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe